



Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil Municipal du 7 juillet 2026

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six et le sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques SERRÉ.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jacques SERRÉ, Mme Isabelle SANCHEZ, M. Philippe LANCIA, Mme Aline KUTTER, M. Gérard DUPUIS, Mme Virginie DI MEGLIO, M. Hakim ABED, Mmes Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, Véronique HIRSCHY, MM. Rodolphe VAUTHEY, Laurent TORRES, Christian PISARSKY, Vincent RAVAUT, Mmes Valéria NAUDIN, Claire GANZER, M. Julien MONGEOT

Absents excusés :

M. Charles BILLAUT ayant donné pouvoir à M. Julien MONGEOT
Mme Sophie LUZURIER ayant donné pouvoir à M. Jacques SERRÉ

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SANCHEZ

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

1. Règlement intérieur du conseil municipal
2. Convention de mise à disposition de locaux au profit de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
3. Convention entretien des avaloirs avec Dijon Assainissement
4. Convention entre la commune et les bénévoles de la bibliothèque municipale
5. Frais de scolarité 2025/2026 (RPI Ladoix-Chorey)
6. Frais de scolarité 2025/2026 (Elèves extérieurs)
7. Délibération pour l'attribution des subventions aux associations communales et extérieures
8. Décision modificative n°1/2026
9. Délégations du conseil municipal au maire
10. Demande subvention Fonds vert-mesure « mobilités » (dossier création voie douce)
11. Délégation permanente au maire pour autoriser le recrutement d'agents contractuels (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité)
12. Création d'un poste d'agent de maîtrise
13. Création d'un poste de rédacteur
14. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
15. Création d'un poste d'adjoint administratif
16. Désignation référent déontologue

17. Admission en non-valeur pour la somme de 4 500 €
18. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois
19. Tarif Cimetière : concession avec caveau 2 places

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle SANCHEZ est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVENT** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 12 juin 2026.

Délibération n° 2026/0040

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur, obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants.

Il rappelle que ce document fixe notamment les modalités d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les règles relatives aux questions orales ainsi que les conditions de consultation des contrats et marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité, le règlement intérieur.

Délibération n° 2026/0041

Convention de mise à disposition de locaux au profit de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

Monsieur le Maire expose la demande de la Communauté d'Agglomération concernant l'utilisation de la salle Pierre Joigneaux et de la cour Nord de l'école pour les activités périscolaires et extrascolaires.

Il précise les modalités financières prévues par la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n° 2026/0042

Convention entretien des avaloirs avec VEOLIA

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle consultation a été engagée pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à la majorité et 3 voix contre (Mme Saadia. CHAMALI, M. Vincent RAVAUT, M. Hakim ABED)** l'offre présentée par VEOLIA pour un montant de 4 200 € HT/an et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n° 2026/0043

Convention entre la commune et les bénévoles de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle le rôle essentiel des bénévoles dans le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

Il propose la signature d'une convention individuelle avec chaque bénévole afin de définir les conditions d'exercice de leur activité.

Le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, cette proposition.

Délibération n° 2026/0044

Frais de scolarité 2025/2026 (RPI Ladoix-Chorey)

Dans le cadre du fonctionnement du R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Ladoix-Serrigny et de Chorey-les-Beaune, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de demander à la Commune de Chorey-les-Beaune, au titre des frais de scolarité de l'année 2025/2026, une participation s'élevant à :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| - par élève de l'école maternelle | 1 746.55 € |
| par élève de l'école primaire | 75.44 € |

Délibération n° 2026/0045

Frais de scolarité 2025/2026 (Elèves extérieurs)

Au vu du bilan des dépenses réalisées au profit des écoles de la commune au cours de l'exercice 2025, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'effectuer deux calculs distincts pour facturer les frais de scolarité de l'année 2025/2026 au x communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires.

Il **FIXE** ainsi, les tarifs suivants, représentant la participation aux charges de fonctionnement des écoles :

- par élève de l'école maternelle 1 938.56 €
- par élève de l'école primaire 380.68 €

Délibération n° 2026/0046

Délibération pour l'attribution des subventions aux associations communales et extérieures

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif prévoit une enveloppe de 17 565 €.

Afin de satisfaire aux demandes du Service de Gestion Comptable, le Conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité, une délibération détaillant les subventions attribuées.

Délibération n° 2026/0047

Décision modificative N°1/2026

Monsieur le Maire présente la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires afin de permettre le remboursement d'une caution d'un logement communal.

Le Conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la décision modificative.

Délibération n° 2026/0048

Délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire présente les observations formulées par les services de la Préfecture.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **RETIRE** la délibération précédente et **ADOpte** une nouvelle délibération conforme aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 2026/0049

Demande de subvention Fonds Vert (mesure « mobilités » (dossier création voie douce))

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une liaison cyclable sécurisée reliant plusieurs communes.

Le Conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Délibération n° 2026/0050

Délégation permanente au maire pour autoriser le recrutement d'agents contractuels (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité)

Le Conseil municipal **DONNE**, à l'unanimité, délégation au Maire afin de recruter des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, conformément à la réglementation.

Délibération n° 2026/0051

Création d'un poste d'agent de maîtrise

Afin d'assurer la transmission des compétences avant un départ à la retraite d'un agent des services techniques, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Délibération n° 2026/0052

Création d'un poste de rédacteur

La commission Ressources humaines avait soutenu la promotion interne de Christine CHENU vers le grade de rédacteur.

Son dossier a été retenu par le Centre de gestion et elle est désormais inscrite sur la liste d'aptitude correspondante.

Il convient donc de créer le poste de rédacteur à temps complet afin de pouvoir la nommer sur ce grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 8 juillet 2026.

Délibération n° 2026/0053

Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (24 h 50/hebdo)

Dans le cadre du tuilage préparant le départ à la retraite de la secrétaire de mairie en 2028, un des agents de l'accueil a progressivement été formé à différentes missions, notamment budgétaires.

Afin de poursuivre cette montée en compétence sans pénaliser l'accueil du public, la commission a donné un avis favorable à l'augmentation de son temps de travail.

Il convient de prendre en compte la réussite au concours de cet agent, aussi M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à raison de 24 h 50 par semaine à compter du 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à raison de 24 h 50 par semaine à compter du 1er septembre 2026.

Délibération n° 2026/0054

Création d'un poste d'adjoint administratif

M. le Maire rappelle le recrutement d'un nouvel agent pour travailler en tuilage avec un agent de l'accueil devant partir à la retraite en 2027.

Le Centre de gestion ayant indiqué que la délibération utilisée jusque-là ne permettait pas sa nomination en qualité de stagiaire. Il est donc nécessaire de créer officiellement le poste correspondant.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 17 h 50 hebdomadaires à compter du 1er août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 17 h 50 par semaine à compter du 1er août 2026.

Délibération n° 2026/0055

Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire présente les nouvelles obligations relatives au référent déontologue des élus.

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier cette mission au Centre de Gestion et **AUTORISE** la signature de la convention.

Délibération n° 2026/0056

Admission en non-valeur pour la somme de 4 500 €

M. le Maire informe les conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Le SGC (Service de Gestion Comptable) de Nuits-Saint-Georges a essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Le total de ces créances s'élève à 4 500 €, créances dues par la société A TABLE qui a été placée en liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant total de 4 500 €.

Délibération n° 2026/0057

Convention de mandat pour l'investissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois

Monsieur le Maire présente les conséquences de la réforme de la facturation électronique.

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de maintenir le mandat confié à l'Office National des Forêts pour la facturation des ventes de bois.

Délibération n° 2026/0058

Tarifs cimetière : concession avec caveau 2 places

Suite à la commission cimetière, du 16 juin dernier, les élus ont étudié la possibilité de revendre des concessions avec des caveaux.

En effet, suite à la reprise de plusieurs concessions, il est fort probable que des concessions équipées de caveau, soient remises en vente. A ce jour, aucun tarif de vente n'était prévu. Seules les concessions pleine terre avaient un tarif.

La commission a émis un avis favorable pour un tarif de 1 100 € pour la vente d'une concession avec un caveau de 2 places (2 m²) + le prix de la durée de la concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **FIXE**, à l'unanimité, à 1 100 € le prix d'un caveau de 2 places (2 m²) + le prix de la durée de la concession.

Par délibération en date du 31 mars 2026, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

Date	OBJET	Locataire	Loyer
BAUX			
11/06/26	Logement 1 Place du Souvenir	M. Pierre URCUN	606,40 €
01/07/26	Logement 27 avenue de Corton	Mme Laura SOUCELIER	850,00 €

Date	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
06/05/26	Portillon + grillage cour école primaire	LAVEAUX	950,87 €
06/05/26	Réalisation revêtement piste BMX	ROTHLISBERGER TP	14 520,00 €
06/05/26	Vidéoprojecteur école primaire	DISTRIMATIC	2 141,28 €
07/05/26	Climatisation écoles maternelle et primaire	SBC	94 642,80 €
11/05/26	Changement des huisseries logement Place du Souvenir	AUGEY	8 819,80 €
11/05/26	VMC logement Place du Souvenir	SARL BERSOT	450,34 €

20/05/26	Travaux sylvicoles parcelles 10-24-33-35	COFORET	21 906,28 €
27/05/26	Panneaux secours évacuation	BPI	238,56 €
27/05/26	Chauffe-eau bibliothèque	MATEOS Romain et Thibault	1 185,73 €
04/06/26	Installation panneaux photovoltaïques école maternelle	Clef Énergies	9 780,48 €
04/06/26	Installation panneaux photovoltaïques école primaire	Clef Énergies	22 848,00 €
11/06/26	Travaux sylvicoles parcelle 10	COFORET	2 380,51 €

Date	OBJET	Concessionnaire	Durée
DELIVRANCE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE DE LADOIX-SERRIGNY			
04/06/2026	Renouvellement concession C327 / Brodzicki		30 ans
25/06/2026	Renouvellement concession D324 / Guyenot		30 ans

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER			
05/05/2026	DIA N°26/21 - 22 avenue de Corton	PODECHARD Pascal	
18/05/2026	DIA N°26/22 - 7 route de Beaune	DUTTO Joeffrey (SCI Le Clos Saint Gilles)	
19/05/2026	DIA N°26/23 - 40 route de Beaune	DUTTO Jeoffrey - SCI Jeoben	
21/05/2026	DIA N°26/24 - Rue des Trois Noyers	SCI des 3 Noyers (Rollin)	
22/06/2026	DIA N°26/26 - Impasse du Provinage	RODRIGUES Basilio	

En préambule de la séance, M. Pierre BOLZE, Maire de Beaune et Président de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est venu débattre de divers sujets sur le fonctionnement de l'agglomération.

Point sur les commissions

Commission bâtiments

M. Philippe LANCIA fait part à l'assemblée des divers travaux en cours et/ou terminés. Tous les chantiers de l'été dans les écoles sont lancés : pose panneaux photovoltaïques, climatisation, toiture...

Les travaux électriques (remplacement en LED) de certains bâtiments communaux ont été réalisés au cours du mois de juin.

Concernant les travaux de finition du préau, c'est en cours, une réception des travaux est programmée le 13 juillet 2026.

M. LANCIA précise qu'il a reçu un projet d'aménagement privé pour un lotissement de 13 lots, Le Clos des Grillons.

M. Julien MONGEOT interroge M. le Maire sur l'accident intervenu samedi dernier, M. le Maire répond qu'un poteau d'éclairage public a été endommagé, la déclaration du sinistre est en cours.

Mme Saadia CHAMALI demande des informations sur le dossier « La Gremelle », elle signale, également, que des administrés ont souvent demandé en mairie l'enfouissement des réseaux vers leur quartier, il est répondu à Mme CHAMALI, qu'il y a toujours eu des réponses et que cela sera, certainement inscrit à un futur programme de travaux après d'autres quartiers.

Mme Valéria NAUDIN s'interroge sur la coupure électrique sur la commune, survenue dernièrement, M. le Maire lui répond que c'était une surchauffe due à la canicule.

Commission Environnement

Mme Virginie DI MEGLIO fait part du passage du jury départemental pour le fleurissement de la commune, cela s'est très bien déroulé.

Divers

Mme DI MEGLIO informe l'assemblée de la mise en place d'une journée citoyenne le 26 septembre prochain à 9 h 00, elle donne rendez-vous aux élus Place de l'Eglise. Elle rappelle le Festival La Grange de fin août.

Elle rappelle la soirée du 13 juillet, M. le Maire rappelle la commémoration du 14 juillet et précise qu'il remettra des médailles aux anciens élus.

Mme Isabelle SANCHEZ rappelle aux élus la date du repas des cheveux blancs.

Mme CHAMALI demande si les aînés continuent d'être appelés, M. le Maire répond qu'ils ont été appelés régulièrement durant la vigilance rouge canicule, il rappelle que si cette vigilance rouge venait à revenir, les appels seront renouvelés. Dans la mesure où la salle des fêtes serait libre, elle serait mise à disposition des administrés (jeunes et moins jeunes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 17.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle SANCHEZ.



Le Maire,
Jacques SERRE.

En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 8 juillet 2026.